



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7469^e séance

Mardi 23 juin 2015, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Adnin	(Malaisie)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gimolieca
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Wang Min
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Sison
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Stehelin
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M. Baublys
	Nigéria	M. Adejola
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

La Présidente (*parle en anglais*) : À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de l'Ambassadeur Román Oyarzun Marchesi, Représentant permanent de l'Espagne, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Oyarzun Marchesi.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), en application du paragraphe 18 de ladite résolution. Le présent rapport couvre la période allant du 24 mars au 22 juin 2015, durant laquelle le Comité a tenu une réunion officielle, le 1^{er} juin, et mené d'autres activités en vertu de la procédure d'accord tacite prévue au paragraphe 15 des directives relatives à la conduite de ses travaux.

Compte tenu des faits survenus récemment concernant le Plan d'action conjoint, le Comité réitère son appui à toutes les parties qui participent aux négociations en vue de parvenir à un accord global.

Je voudrais rappeler que les mesures imposées par le Conseil de sécurité au titre des résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1929 (2010) restent en vigueur tant que les négociations se poursuivent entre les pays du groupe des cinq plus un et la République islamique d'Iran, et que les États Membres ont toujours l'obligation de les appliquer. Le Comité reste pleinement attaché à l'application de toutes les résolutions pertinentes et est disposé à fournir des orientations aux États Membres qui sollicitent une assistance.

Au cours de la période considérée, le Comité n'a pas été informé de nouveaux incidents. S'agissant des incidents passés qui font l'objet d'une enquête par le Groupe d'experts, je tiens à rappeler que le Comité est entré plusieurs fois en contact avec la République islamique d'Iran pour lui demander de formuler des observations. La République islamique d'Iran ne lui

ayant pas encore répondu, le Comité continue de l'inviter instamment à le faire.

Le Comité continue de prêter assistance aux États et aux organisations internationales dans l'application des mesures pertinentes du Conseil de sécurité. Cela suppose notamment de déterminer si l'assistance technique proposée à la République islamique d'Iran, qui couvre de nombreux domaines et va de l'efficacité énergétique à la protection de la couche d'ozone, ainsi que d'autres propositions de coopération, contreviennent ou non aux sanctions imposées. Le Comité se félicite de cette collaboration sur les questions relatives à l'application et au respect des mesures imposées, et il encourage les parties à continuer de solliciter les orientations du Comité concernant l'application des mesures imposées par le Conseil.

En application du paragraphe 5 de la résolution 1737 (2006), le Comité a reçu une notification d'un État Membre, dans laquelle celui-ci l'informe de la livraison d'équipement pour réacteur à eau légère à la centrale nucléaire de Bushehr. Eu égard aux mesures adoptées par les États Membres en vue de la mise en œuvre des décisions pertinentes du Conseil de sécurité, le Comité engage les États qui ne l'ont pas encore fait à présenter leurs rapports dès que possible, sachant que les rapports nationaux sur la mise en œuvre de la résolution sont un important moyen de renforcer l'application des sanctions.

S'agissant du Groupe d'experts, celui-ci a présenté un exposé instructif au Comité concernant le rapport final de son mandat en cours dans le cadre des consultations organisées le 1^{er} juin, et le Comité a pu discuter de ce rapport avec le Groupe, en application du paragraphe 2 de la résolution 2159 (2014). Le Conseil a reçu le rapport le 1^{er} juin, et ce rapport peut être consulté dans toutes les langues officielles de l'ONU. Le rapport contient des observations qui peuvent guider les États Membres dans la mise en œuvre des mesures prévues par les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1929 (2010). Le Comité tient à souligner que le Groupe n'a pas ajouté de nouvelles recommandations à celles faites dans les rapports finaux antérieurs. Le Comité poursuit son examen du rapport afin de déterminer s'il est nécessaire de mettre en place des mesures de suivi compte tenu des conclusions qui y figurent.

En outre, je signale que suite à la décision prise dans la résolution 2224 (2015) du Conseil, adoptée le 9 juin, de proroger jusqu'au 9 juillet 2016 le mandat du Groupe d'experts, le Secrétariat a lancé les démarches

administratives relatives à la nomination des membres du Groupe. S'agissant des activités réalisées par le Groupe d'experts au cours des trois derniers mois, je tiens à indiquer que le Groupe a participé à une série d'activités énumérées à l'annexe du présent rapport.

Enfin, tout en rappelant que c'est aux États Membres qu'il incombe au premier chef de mettre en œuvre les dispositions des résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1929 (2010), le Comité se tient prêt à leur apporter son concours dans l'application des sanctions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Oyarzun Marchesi de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et son président, ainsi que le Groupe d'experts, des efforts soutenus qu'ils déploient à l'appui de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité concernant l'Iran.

Cette séance d'information se tient à un moment très important pour l'Iran. Les négociations entre l'Iran et les gouvernements des E3+3 sur un accord global concernant le programme nucléaire iranien s'achèveront dans les prochains jours. Nous espérons qu'il sera possible de parvenir à un accord d'ici à la date butoir, mardi prochain. Le 2 avril, à Lausanne, les gouvernements des E3+3 et l'Iran se sont mis d'accord sur les paramètres clefs sur lesquels se fondera un accord global. Ceux-ci représentent une avancée importante et peuvent servir de fondement à ce qui pourrait être un accord très satisfaisant – un accord durable, vérifiable et qui, s'il est pleinement mis en œuvre, permettrait de lever nos préoccupations en matière de prolifération.

Cependant, il y a beaucoup à faire en très peu de temps. Il faut que des questions importantes d'ordre politique et technique soient réglées avant la conclusion d'un accord final. Les diplomates et les experts techniques représentant les gouvernements des E3+3 et l'Iran sont actuellement réunis pour mettre la dernière main à un accord global d'ici au 30 juin. Parallèlement à ces négociations, les gouvernements des E3+3 et l'Iran continuent de s'acquitter des engagements qu'ils ont pris au titre du Plan d'action conjoint. Je remercie mes collègues représentant les gouvernements des E3+3 de l'appui accordé dans le cadre de ces efforts.

Mais comme nous le rappelle le rapport, tant que les négociations se poursuivent, l'ensemble de sanctions reste en vigueur et doit continuer à être appliqué dans son intégralité. Je parle ici de toutes les sanctions imposées par l'ONU et de toutes les obligations que les résolutions du Conseil relatives à cette question imposent aux États Membres. La levée des sanctions devrait inciter l'Iran à conclure ces négociations sur un accord global.

S'agissant des travaux du Comité, je le remercie du rôle crucial qu'il joue à l'appui des efforts visant à appliquer les sanctions du Conseil relatives à l'Iran. Nous nous félicitons également des travaux en cours du Groupe d'experts et de la décision du Conseil de proroger le mandat du Groupe jusqu'au 9 juillet 2016.

Par ailleurs, nous nous félicitons des conseils et de l'assistance que le Comité continue de fournir aux États Membres et aux organisations internationales. Toutefois, nous sommes déçus par le fait que l'Iran n'a toujours pas répondu aux précédentes demandes d'information concernant divers incidents. Une fois encore, nous exhortons l'Iran à coopérer de manière constructive avec le Comité au sujet de ces demandes.

Le Royaume-Uni reste déterminé à trouver une solution négociée pacifique et durable à la question nucléaire iranienne. Un règlement négocié avec l'Iran, durable et vérifiable, et permettant de répondre à nos préoccupations en matière de prolifération, est le meilleur moyen d'empêcher l'Iran de mettre au point une capacité nucléaire militaire.

Un accord global avec l'Iran est dans notre intérêt à tous. Pour la communauté internationale, cet accord fournirait des assurances que le programme nucléaire iranien a des objectifs exclusivement pacifiques en cette période de grande instabilité dans la région. Pour l'Iran, cela signifierait à terme la levée de toutes les sanctions qui lui ont été imposées du fait de son programme nucléaire. Cela aurait des retombées importantes sur son économie et permettrait d'améliorer progressivement la vie quotidienne des Iraniens ordinaires. En outre, cet accord serait une excellente occasion pour l'Iran de repartir sur de nouvelles bases s'agissant de ses relations avec la communauté internationale.

Si l'Iran ne saisit pas cette occasion, il s'expose à de nouvelles années d'isolement, au détriment de ses habitants, de son économie et de sa position dans la région. Nous espérons que ce ne sera pas le cas.

Pour contribuer à garantir un meilleur avenir à l'Iran, nous continuerons à faire tout ce qui est en notre

pouvoir pour parvenir à un accord global. Nous espérons que l'Iran fera de même.

M^{me} Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Oyarzun de son exposé.

Nous allons probablement entrer dans une phase critique s'agissant de la question nucléaire iranienne dont le Conseil de sécurité est saisie. Depuis près de neuf ans, le Conseil de sécurité a pris diverses mesures en réponse aux préoccupations concernant la nature du programme nucléaire iranien. En imposant progressivement des sanctions de plus en plus fermes, le Conseil a appuyé les efforts diplomatiques internationaux concernant le nucléaire et nous a aidés à nous rapprocher d'une solution à ce problème épineux par la voie de la négociation.

Alors que nous sommes réunis ici aujourd'hui, les négociateurs représentant l'Iran et les pays du groupe des cinq plus un sont réunis à Vienne pour mettre la dernière main à un accord global sur le nucléaire. Il s'agit d'un travail difficile et le succès n'est pas garanti. Au printemps, à Lausanne (Suisse), nous avons fait de grands progrès en nous mettant d'accord sur les paramètres d'un accord sur le nucléaire, mais il reste encore beaucoup à faire. Nous devons régler des détails importants et résoudre certaines questions difficiles qui font toujours l'objet d'un désaccord. Tant qu'un accord n'aura pas été conclu, le Conseil de sécurité devra continuer à appuyer les résolutions antérieures portant sur la question nucléaire iranienne. Les sanctions imposées par le Conseil restent en vigueur. Les États Membres doivent continuer à les appliquer pleinement, comme l'exigent les résolutions du Conseil.

En outre, le Comité créé par la résolution 1737 (2006), avec l'appui du Groupe d'experts, doit poursuivre ses efforts pour améliorer l'application des sanctions et prodiguer des conseils efficaces aux États Membres sur les questions liées à l'application des sanctions. Si les États Membres ont des éléments de preuve relatifs aux violations des sanctions à communiquer au Comité ou au Groupe d'experts, nous les encourageons à le faire à tout moment, même pendant cette période de négociation.

C'est avec préoccupation que nous avons pris connaissance des informations figurant dans le dernier rapport du Groupe d'experts concernant des violations persistantes des sanctions des Nations Unies, notamment celles liées aux armes classiques et aux achats illicites

de matières nucléaires. La contrebande d'armes à laquelle se livre l'Iran, y compris au profit des acteurs les plus extrémistes et les plus irresponsables dans la région, continue de faire peser une menace grave sur la paix. Non seulement cette contrebande constitue une violation des résolutions du Conseil de sécurité, mais en plus, elle représente un appui au terrorisme, alimente les violences commises par Al-Assad en Syrie et déstabilise encore plus le Yémen. Les États-Unis, en étroite collaboration avec leurs partenaires, continueront à participer aux efforts pour détecter, intercepter et saisir ces cargaisons.

Comme nous l'avons annoncé à Lausanne, si un accord était conclu, le Conseil de sécurité serait invité à adopter une nouvelle résolution pour l'entériner. Cette résolution annulerait également les dispositions des résolutions antérieures relatives aux sanctions, après vérification que l'Iran a pris certaines mesures relatives au nucléaire, et imposerait d'autres restrictions. Si une telle résolution était adoptée, l'ONU continuerait d'apporter son concours pour s'assurer que les États Membres comprennent exactement quelles sont leurs obligations à l'avenir. Inutile de préciser cependant que s'il n'y a pas d'accord, les travaux du Comité et du Groupe d'experts deviendront encore plus importants.

Mais pour le moment, nous avons les yeux tournés vers Vienne, avec espoir. Je suis certaine de me faire l'interprète de tous mes collègues au sein du Conseil en souhaitant bonne chance à nos négociateurs dans leurs efforts.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadeur Oyarzun Marchesi, de l'Espagne, de son exposé et des efforts qu'il déploie avec son équipe pour promouvoir les travaux du Comité.

La Chine a toujours accordé une grande importance aux travaux du Comité, auxquels elle participe activement, et espère que le Comité continuera de s'acquitter de son mandat avec pragmatisme et de façon équilibrée. La Chine estime que toutes les parties ont l'obligation d'appliquer sérieusement, fidèlement et intégralement les résolutions du Conseil de sécurité relatives aux sanctions imposées à l'Iran. Toutefois, les sanctions ne sont pas en elles-mêmes le but des résolutions du Conseil de sécurité. Toutes les activités du Comité et du Conseil de sécurité doivent contribuer aux efforts visant à parvenir à une solution négociée à la question nucléaire iranienne.

La Chine a pris note du rapport final présenté par le Groupe d'experts et espère que le Groupe continuera de mener ses activités conformément au mandat énoncé dans la résolution pertinente et avec objectivité et impartialité. Le Comité se doit d'examiner chaque cas sur la base des faits établis, de données probantes et de larges consultations.

À la réunion des Ministres des affaires étrangères qui s'est tenue à Lausanne en avril, les six parties et l'Iran se sont mis d'accord sur les éléments de base d'un accord global sur la question nucléaire iranienne. Cela a marqué une avancée majeure dans les négociations et a jeté les bases d'un accord global. S'agissant de la phase suivante, alors que la date butoir approche à grands pas, toutes les parties font montre d'une forte volonté politique de parvenir à un accord global le plus rapidement possible, en menant des négociations sérieuses sur le texte de l'accord. La Chine espère que toutes les parties respecteront les résultats des négociations menées à Lausanne, tiendront compte de l'ensemble des préoccupations de toutes les parties et y répondront de manière raisonnable, s'abstiendront de prendre diverses mesures visant à s'ingérer dans leurs affaires respectives et se montreront résolues à prendre une décision politique en temps voulu afin de parvenir à un accord global dans les délais prévus.

La conclusion rapide d'un accord global sur la question nucléaire iranienne contribuera au régime international de non-prolifération, ainsi qu'à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient. En tant qu'une des principales parties à ces négociations, la Chine a toujours joué un rôle constructif en vue de faire avancer les négociations, en adoptant une position juste et objective. La Chine continuera de participer activement aux négociations et d'œuvrer sans relâche pour parvenir à un règlement global approprié et à long terme de la question nucléaire iranienne.

M. Cherif (Tchad) : Je tiens à remercier l'Ambassadeur Román Oyarzun Marchesi, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), d'avoir présenté le rapport trimestriel dudit Comité couvrant la période allant du 24 mars au 22 juin et à le féliciter pour son dynamisme. S'agissant du dossier nucléaire iranien, le Tchad salue la poursuite des négociations entre l'Iran et les cinq plus un dans le cadre du Plan d'action conjoint. À cet égard, l'accord-cadre signé à Lausanne, en Suisse, le 2 avril, est une étape capitale qui permet d'envisager un avenir optimiste pour toutes les parties prenantes. Nous espérons que les

négociations en cours à Vienne, en Autriche, permettront de régler les détails techniques en vue de parvenir à un accord final d'ici à la date butoir du 30 juin 2015.

Dans cette phase critique du règlement pacifique du dossier nucléaire iranien, nous encourageons toutes les parties à agir de façon aussi constructive que possible pour faire aboutir les négociations. Par ailleurs, nous exprimons nos préoccupations par rapport aux informations faisant état de l'utilisation d'un virus informatique pour espionner les hôtels où se déroulent les pourparlers et prions les autorités compétentes des pays concernés de tout mettre en œuvre pour faire la lumière sur ces activités malveillantes et assurer des conditions propices à la poursuite des négociations.

Nous réitérons que la République islamique d'Iran a le droit de développer une filière nucléaire civile complète et qu'en cas d'accord final, toutes les sanctions imposées par l'ONU à ce pays devront être levées.

Concernant les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), nous saluons le fait qu'aucun incident n'a été signalé au cours des trois derniers mois. Nous encourageons les membres du Comité à poursuivre leurs discussions sur le rapport et exhortons le Comité à continuer de faciliter la mise en œuvre des dispositions contenues dans les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2007) et 1929 (2010).

Enfin, nous espérons que les négociations en cours déboucheront sur un règlement pacifique et négocié du dossier nucléaire iranien en vue d'une levée totale et immédiate des sanctions. Nous nous félicitons de l'évolution positive desdites négociations, qui montrent à suffisance que la diplomatie semble mieux réussir que la confrontation et les menaces.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant permanent de l'Espagne d'avoir présenté le rapport sur les activités menées récemment par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006, qu'il préside. La Fédération de Russie remercie également la délégation espagnole de sa conduite habile des travaux de cet organe subsidiaire du Conseil durant cette période extrêmement délicate. Nous comptons sur la poursuite d'une coopération concrète et constructive au sein du Comité en vue de régler rapidement la question du programme nucléaire iranien par des moyens politiques et diplomatiques.

Nous continuons de rechercher un compromis concernant le règlement des questions encore en suspens dans le cadre des négociations du groupe de six médiateurs internationaux avec les représentants iraniens. À cet égard, nous tenons à signaler qu'il est extrêmement important que toutes les parties fassent en sorte que des progrès soient accomplis sur la voie d'un accord final. Pour que les négociations visant l'élaboration d'un accord final sur un règlement global de la question du programme nucléaire iranien aboutissent, il est essentiel d'appliquer de manière précise et rigoureuse les accords de base conclus à la réunion tenue entre les Ministres des affaires étrangères du groupe des cinq plus un et de l'Iran début avril à Lausanne.

Bien entendu, le règlement de la question et la mise en œuvre des accords attendus iront de pair avec un examen approfondi du régime de sanctions actuellement en vigueur. Les paramètres précis font actuellement l'objet de discussions entre les cinq plus un et l'Iran, à Vienne. Nous continuerons de faire tout notre possible en vue de parvenir à un règlement définitif et global des questions liées au programme nucléaire iranien, et de la levée des sanctions imposées à Téhéran en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M. Stehelin (France) : Je vous remercie, Madame la Présidente, et je remercie également l'Ambassadeur d'Espagne pour la présentation qu'il vient de faire concernant les activités trimestrielles du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

Cela fait près de 20 mois, depuis l'adoption du Plan d'action conjoint en novembre 2013, que nous sommes engagés avec nos partenaires des E3+3 dans des discussions intensives avec l'Iran.

En avril de cette année, l'accord d'étape conclu à Lausanne a marqué un pas important vers le rétablissement de la confiance de la communauté internationale dans la finalité exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Mais alors que les négociations entrent dans une phase cruciale, puisqu'un accord doit en principe être trouvé avant la fin du mois, il est indéniable qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

Depuis le départ, notre position a été constante et cohérente : l'Iran a pleinement le droit de développer l'énergie nucléaire à des fins civiles, mais il ne doit en aucun cas pouvoir accéder à l'arme atomique. Toutes nos exigences, au cours de la négociation, découlent de ce

postulat. L'objectif de cette négociation, c'est d'arriver à un accord robuste. Cela implique une limitation, dans la durée, des capacités de recherche et développement iraniennes, et un régime de vérification rigoureux, qui intègre, lorsque cela est nécessaire, les sites militaires, comme l'a déjà indiqué le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Cela implique aussi la possibilité d'un retour automatique des sanctions en cas de violation par l'Iran de ses engagements.

Telle est la position de la France : il s'agit d'une position simple qui s'inscrit dans le refus de la prolifération nucléaire et en faveur de la sécurité de la région. Nous restons donc déterminés, avec nos partenaires du Groupe des Six, à parvenir avant la fin du mois à un bon accord, robuste et vérifiable, qui permette d'établir la finalité exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Mais il revient désormais à l'Iran de prendre les décisions nécessaires et de faire preuve de flexibilité.

Un accord passera également par la relance de la coopération avec l'AIEA, notamment sur les possibles dimensions militaires du programme nucléaire iranien. Nous regrettons à cet égard l'absence de progrès notables sur ce sujet depuis 2014. Le dernier rapport du Directeur général de l'AIEA sur la mise en œuvre des garanties en Iran note en effet qu'aucune nouvelle mesure pratique n'a été proposée par l'Iran. Le règlement de toutes les questions relatives à la possible dimension militaire du programme nucléaire iranien est un élément déterminant pour le rétablissement de la confiance, et donc l'accord de long terme que nous souhaitons tous.

Je souhaite enfin rappeler ici que les résolutions du Conseil de sécurité sur l'Iran demeurent pleinement en vigueur en attente d'un règlement global de la crise de prolifération. Le Plan d'action conjoint le formule explicitement.

C'est donc avec préoccupation que nous avons pris connaissance du rapport final du Groupe d'experts (S/2015/401, annexe) et des informations qu'il contient faisant état de plusieurs tentatives de contournement des sanctions par l'Iran, notamment de l'embargo sur les armes qui pèse sur ce pays. Ce genre de tentatives est contraire aux résolutions du Conseil de sécurité et constitue un facteur de déstabilisation au Moyen Orient. Ces informations démontrent que la vigilance reste de mise et qu'il serait irresponsable de baisser la garde s'agissant des activités de l'Iran.

Je remercie le Groupe d'experts de son travail inlassable et salue la publication du rapport, qui constitue une source précieuse d'informations pour aider les États Membres à mieux mettre en œuvre les résolutions.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Représentant permanent de l'Espagne des informations qu'il nous a fournies et de son leadership à la tête des travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Je remercie également le Groupe d'experts d'avoir préparé le rapport (S/2015/401, annexe) dont le Conseil est saisi.

À la lumière des changements qui s'opèrent dans la région du Moyen-Orient, la communauté internationale, et les pays de la région en particulier, attend avec intérêt de voir le contenu de l'accord final entre les cinq plus un et l'Iran lorsque, nous l'espérons, les dernières questions techniques seront réglées à la fin du mois. La Jordanie espère que cet accord contribuera à renforcer la confiance et à dissiper les craintes entourant le programme nucléaire iranien, permettra de jeter les bases de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient et consolidera le régime de non-prolifération nucléaire au Moyen-Orient et dans le monde entier.

Par ailleurs, nous insistons sur la nécessité de faire en sorte que cet accord soit pleinement conforme à toutes les normes internationales, en particulier en ce qui concerne la sécurité physique des installations nucléaires, grâce à un contrôle complet par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'incidence sur les questions environnementales doit également être prise en considération.

Il importe que l'accord inclue un certain nombre de mécanismes permettant de faire face aux violations futures éventuelles. En outre, nous pensons qu'il faut commencer à examiner de manière plus sérieuse les questions relatives à l'embargo sur les armes imposé à l'Iran, à la lumière notamment des informations contenues dans le rapport du Groupe d'experts faisant état de violations. Il s'agit là d'un problème majeur qui doit faire l'objet de la plus grande attention.

Une fois de plus, nous insistons sur le fait que le Comité 1737 doit poursuivre son travail le plus efficacement possible et mener les enquêtes qui s'imposent concernant les violations, tout en continuant à coopérer de manière positive avec le Gouvernement iranien afin de régler les problèmes relatifs aux violations passées. Nous encourageons en outre les pays qui n'ont pas encore présenté de rapport sur les

mesures qu'ils ont adoptées pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil à le faire dans les plus brefs délais. Ils doivent également coopérer de manière constructive avec le Groupe d'experts, puisque le succès des travaux du Comité dépend en grande partie des rapports présentés par les États Membres.

Enfin, nous apprécions vivement le rôle joué par le Comité 1737, qui aide les pays et les organisations internationales à mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil en examinant les demandes formulées par les pays concernant la fourniture d'une assistance technique à l'Iran dans divers domaines. Nous y sommes favorables car cela permet aux pays et aux organisations d'appliquer les résolutions du Conseil avec efficacité.

M. Taula (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant permanent de l'Espagne, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), de son exposé. La Nouvelle-Zélande salue le travail réalisé par le Président et par le Comité et son groupe d'experts pour assurer la surveillance de ce régime complexe de sanctions.

L'exposé d'aujourd'hui est quelque peu éclipsé par les attentes que suscitent les négociations entre les cinq plus un et l'Iran en vue de parvenir à un accord global sur le programme nucléaire iranien. La Nouvelle-Zélande prend acte des efforts déployés par les parties à ces négociations, réaffirme son appui au processus et espère que l'issue des négociations sera conforme aux intentions de départ.

Nous sommes conscients que ces négociations revêtent un caractère sensible pour les principales parties concernées, mais espérons que cela n'empêchera pas de parvenir à un accord global. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, les sanctions restent en vigueur. Celles-ci confèrent des obligations aux États Membres de l'ONU et, de ce fait, le travail du Comité conserve toute sa pertinence.

Même si la perspective d'un accord nous réjouit, dans l'intervalle, le Comité doit continuer de surveiller et d'améliorer l'application des sanctions en place, et le Groupe d'experts doit continuer d'enquêter sur les violations et de clarifier les obligations incombant aux États Membres.

Enfin, nous encourageons toutes les parties aux négociations à continuer de faire preuve de l'engagement et de la volonté politique nécessaires pour parvenir à une solution positive, pacifique et durable.

M. Olgún Cigarroa (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions l'Ambassadeur Román Oyarzun Marchesi de sa présentation du rapport trimestriel sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Nous remercions également le Groupe d'experts et sa coordonnatrice d'avoir présenté son rapport final (S/2015/401, annexe), le 1^{er} juin au Comité.

Comme nous l'avons déjà dit, le Chili a toujours attaché une grande importance au travail de non-prolifération réalisé le Comité, dont le régime de sanctions reste pleinement en vigueur.

À l'instar des autres intervenants, nous suivons de près les négociations en cours entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran. Aussi bien au sein du Conseil de sécurité que dans le cadre du Comité 1737, le Chili s'emploie à promouvoir une atmosphère positive propice aux négociations.

En cet instant historique, nous appelons toutes les parties à faire montre de souplesse et à manifester leur sens des responsabilités internationales. Un accord serait bénéfique au régime de non-prolifération et fournirait à la communauté internationale la garantie que le rôle du programme nucléaire iranien est exclusivement pacifique.

Nous exhortons l'Iran à continuer de coopérer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le Chili prend note du dernier rapport sur la mise en œuvre de l'accord de garanties au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité sur l'Iran. Nous apprécions l'appui fourni par l'AIEA aux activités de surveillance et de vérification des mesures volontaires énoncées dans le Plan d'action conjoint.

Pour finir, le Chili estime que les négociations en cours constituent un message encourageant quant à l'utilité de la diplomatie dans le règlement des conflits. Nous espérons que les gouvernements des E3+3 et l'Iran parviendront rapidement à un accord global et vérifiable.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance d'information sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), dont le rapport a été présenté par l'Ambassadeur M. Román Oyarzun Marchesi, en sa qualité de Président.

Nous le félicitons de son excellent leadership à la tête de cet organe subsidiaire.

Le Venezuela se félicite des progrès importants accomplis dans le cadre du Plan d'action conjoint et des négociations menées entre les cinq plus un et l'Iran, de même que de la volonté de toutes les parties de poursuivre le cycle de négociations dans le but de parvenir à un accord global.

La possibilité de conclure cet accord important en vue de parvenir à une solution globale et à long terme sur le dossier nucléaire iranien apparaît aujourd'hui comme une option tangible. Cela démontre une fois encore que, lorsque la volonté politique de parvenir à des solutions négociées est là, le dialogue et la paix s'imposent en tant qu'objectifs supérieurs face à la violence et aux discours militaristes, notamment dans une région particulièrement touchée par les conflits et l'extrémisme.

La tâche la plus importante au cours de la prochaine étape consiste à tirer parti de cette dynamique positive et à mettre l'accent sur le règlement des différends par le biais du dialogue, de la négociation et de la confiance mutuelle. Cela ouvrira un nouveau chapitre dans les relations diplomatiques avec l'Iran, aboutissant à la levée définitive du régime de sanctions à son encontre, qui a eu des conséquences sociales et économiques négatives pour le peuple iranien.

Nous nous félicitons de la poursuite du dialogue et de la coopération entre l'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), comme il est souligné dans le rapport de l'Agence de mai 2015. Nous reconnaissons l'importance du rôle constructif joué par l'AIEA dans le règlement des questions relatives au programme nucléaire iranien. Nous espérons que cette coopération continuera de se renforcer, que les problèmes en suspens seront réglés et que les mesures liées à la mise en œuvre du Plan d'action conjoint seront appliquées. À cet égard, nous demandons instamment à toutes les parties concernées de s'acquitter de leurs engagements en toute bonne foi.

Le Venezuela réaffirme le droit souverain de la République islamique d'Iran à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. C'est pourquoi nous réaffirmons que l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui stipule le droit inaliénable de toutes les Parties au Traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans

discrimination, doit être pleinement respecté. Le Venezuela accorde une grande importance aux efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive. Nous exprimons notre attachement total au renforcement du régime international applicable à ces questions dans le cadre du respect des obligations découlant des instruments juridiques contraignants s'y rapportant. Le Venezuela estime que la tenue d'une conférence sur une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément aux accords conclus à la Conférence d'examen du TNP de 1995, est une mesure extrêmement positive qui contribuerait au renforcement de la paix et de la stabilité.

Bien que la Conférence d'examen du TNP, qui s'est tenue en mai 2015, n'ait pas été en mesure d'adopter un document final en raison de l'incapacité à mettre en œuvre l'accord conclu il y a 20 ans, nous pensons que la communauté internationale ne doit pas relâcher ses efforts en faveur de la dénucléarisation du Moyen-Orient sur la base d'arrangements librement conclus entre les États, conformément aux directives définies par la Commission du désarmement dans son rapport de 1999 (A/54/42). À cette fin, nous invitons instamment tous les États Membres à concentrer leurs efforts diplomatiques et politiques sur la réalisation d'un tel accord, sans plus tarder.

Pour mon pays, les armes de destruction massive constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales, et leur élimination est donc une priorité pour l'ensemble de l'humanité.

Enfin, nous demandons au Comité, en cette phase cruciale, d'axer son attention sur les nouveaux défis et objectifs qui se posent dans le cadre de cette nouvelle dynamique, dans le respect des principes d'objectivité, d'impartialité et d'équilibre. Dans le domaine relevant de sa compétence, le Comité doit faciliter le processus de négociations en cours. Nous formons l'espoir que les initiatives diplomatiques en cours au sein d'autres instances concernant l'application de garanties relatives au programme nucléaire iranien auront un effet positif sur les travaux du Conseil et aboutiront à la suspension définitive des sanctions imposées à ce pays frère.

M. Adejola (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) de sa présentation du dernier rapport trimestriel du Comité.

Le Nigéria prend dûment acte du fait qu'il n'y a pas eu de nouveaux incidents signalés au Comité au cours de la période couverte par le rapport. Ma délégation salue l'action continue que mène le Comité, en particulier s'agissant de l'assistance qu'il apporte aux États et aux organisations internationales pour la mise en œuvre des mesures pertinentes du Conseil de sécurité relatives aux sanctions en application de la résolution 1737 (2006). En effet, cet aspect des travaux du Comité coïncide avec les efforts faits pour protéger l'intégrité des décisions prises par le Conseil et pour veiller à ce que les États ne violent pas, à leur insu, le régime de sanctions en application de la résolution 1737 (2006). Nous réaffirmons l'utilité des demandes de conseil adressées par les États au Comité concernant des propositions de coopération technique avec l'Iran dans des domaines relevant de sa compétence et le bien-fondé de cette approche.

S'agissant des dernières demandes formulées par le Comité sur deux incidents examinés par le Groupe d'experts, nous continuons d'exhorter l'Iran à répondre à ces demandes en signe de respect des décisions prises par le Comité. Nous saluons les efforts déployés par le Groupe d'experts, qui a beaucoup contribué aux travaux du Comité, comme en atteste son rapport final (S/2015/401).

Enfin, nous continuons de suivre et d'encourager les négociations entre les États-Unis et l'Iran, d'une part, et les P5+1 et l'Iran, de l'autre, visant à parvenir à une solution globale de la question nucléaire iranienne. Nous pensons qu'il est dans notre intérêt à tous de rester concentrés, constructifs et attachés à ces négociations.

M. Gimolieca (Angola) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Ambassadeur Román Oyarzún Marchesi de la présentation de son rapport et de l'excellent travail qu'il accomplit en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

Nous sommes heureux de constater qu'aucun nouveau cas n'a été signalé au cours des trois derniers mois et nous espérons sincèrement qu'il y aura une issue positive aux négociations en cours avec la République islamique d'Iran concernant son programme nucléaire. Nous sommes conscients du caractère sensible de certaines questions débattues par les deux parties dans le cadre des négociations, et nous espérons que les négociateurs seront en mesure de trouver des solutions aux préoccupations de l'Iran et à celles exprimées par le groupe des E3+3 concernant les moyens d'améliorer le régime d'inspection et de veiller à ce que l'Iran réponde

aux questions concernant ses activités nucléaires passées.

D'après de récentes informations parues dans la presse, les responsables iraniens et occidentaux ont achoppé sur des détails essentiels d'un accord définitif ces derniers jours, et des divergences critiques sont apparues dans la salle de négociation. Comme nous n'avons aucune information au sujet de ces différends et points de désaccord, tout ce que nous pouvons faire, c'est espérer qu'ils soient surmontés et qu'un accord final puisse être conclu avant la date butoir, fixée au 30 juin, afin que les sanctions internationales, qui ont gravement touché le peuple iranien, puissent commencer à être levées.

M. Baublys (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Ambassadeur d'Espagne, M. Román Oyarzún Marchesi, de l'appui qu'il apporte au Conseil en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

La Lituanie suit de près les efforts intenses déployés par les E3+3 et l'Iran en vue de parvenir à un accord final sur un Plan d'action conjoint. Nous demeurons convaincus que la robustesse du système de sanctions et le ferme engagement pris par les États Membres de maintenir l'application des sanctions continuent d'avoir une influence décisive en faveur d'une solution négociée. Les négociations étant dans la dernière ligne droite, l'Iran doit faire preuve de souplesse et démontrer la volonté de donner à la communauté internationale des garanties vérifiables sur la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire.

La coopération de l'Iran avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est un autre élément essentiel au rétablissement de la confiance de la communauté internationale. Nous nous félicitons que l'AIEA soit parvenue à la conclusion que l'Iran mettait en œuvre les mesures convenues dans le Plan d'action conjoint, mais nous appelons l'Iran à accroître sa coopération en lui accordant un accès à l'ensemble des informations, sites, matériels et personnels pertinents.

Nous remercions le Groupe d'experts de son rapport final (S/2015/401) et saluons sa publication officielle, le 1^{er} juin. Le rapport fournit un aperçu utile du respect par l'Iran des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi qu'une analyse des violations qui ont été signalées. Nous sommes toujours préoccupés par le fait que, tout en se conformant au Plan d'action conjoint, l'Iran continue de ne pas respecter d'autres dispositions

des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier celles qui concernent les transferts d'armes classiques et les matières connexes. Tandis que les négociations autour de l'accord final se poursuivent à Vienne, toutes les sanctions que le Conseil de sécurité a imposées à l'Iran restent pleinement en vigueur et tous les États Membres sont tenus de les appliquer, notamment en signalant au Comité les cas de non-respect. En outre, l'Iran lui-même doit coopérer avec le Comité, entre autres en fournissant les informations requises par le Groupe dans le cadre de ses enquêtes.

Enfin, je tiens à dire combien nous espérons que les pourparlers en cours entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran aboutiront à une solution complète et vérifiable, qui renforcerait à long terme la confiance internationale dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Malaisie.

Je m'associe aux orateurs précédents pour remercier le Représentant permanent de l'Espagne de son exposé sur les travaux réalisés par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) pendant la période considérée. Ma délégation félicite le Président du Comité, qui l'a guidé pendant une période particulièrement importante, sur fond de négociations entre les cinq plus un et l'Iran concernant le programme nucléaire iranien. Lorsque le précédent exposé du Président a été présenté en mars (voir S/PV.7412), les cinq plus un et l'Iran approchaient de la conclusion d'un accord favorable sur le programme nucléaire iranien. Aujourd'hui, nous sommes de nouveau réunis alors que nous nous trouvons à un tournant similaire, si ce n'est plus important encore. D'ici quelques jours à peine, les parties devraient avoir mis la dernière main aux annexes techniques et pourraient arrêter une solution complète pour cette question.

La Malaisie estime que les négociations entre les cinq plus un et l'Iran sur l'accord de coopération ajoutent un élément important aux efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité régionales et internationales. La détermination et la volonté de compromis dont ont fait preuve toutes les parties pour parvenir à un accord initial sont des avancées encourageantes sur la voie de la non-prolifération et de la sécurité nucléaires – en particulier au regard de négociations longues et difficiles qui durent depuis près de 10 ans. À cet égard, la Malaisie félicite les parties

d'être parvenues à Lausanne, en avril 2015, à un accord politique concernant des paramètres. Nous espérons que ces pourparlers se poursuivront pour permettre à toutes les parties de conclure un règlement complet de long terme.

La Malaisie continue de croire que ces pourparlers aboutiront, et nous soulignons également l'appui que le Comité apporte à toutes les parties aux négociations. Toutefois, les mesures actuelles, telles que définies aux termes des résolutions pertinentes du Conseil, restent en vigueur, et le Comité reste déterminé à s'acquitter de ses responsabilités. En conséquence, en l'état actuel, le Comité doit continuer d'assurer sa fonction de conseil et d'assistance aux États Membres et organisations internationales qui en font la demande,

concernant l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ma délégation est convaincue que le Comité continuera de délibérer prudemment et consciencieusement, conformément à son mandat.

Enfin, la Malaisie félicite les membres du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1929 (2010), dont le mandat a été renouvelé ce mois. Ma délégation remercie le Groupe de son rapport final, lequel est en cours d'examen par le Comité. Nous espérons que la composition du Groupe sera bientôt complète, compte tenu des tâches importantes qui l'attendent.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

La séance est levée à 15 h 55.